



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n°1702 du 20 décembre 2024 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant « la pollution de nos eaux par le TFA »

Le groupe interministériel a-t-il d'ores et déjà tiré des conclusions au sujet de l'aperçu global de la situation et de la série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'état des choses, et dans l'affirmative lesquelles ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il nous faire part de l'état d'avancement des travaux et réflexions du groupe de travail ?

Le groupe de travail interministériel informel qui réunit des représentants du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, ainsi que de leurs administrations respectives est en train d'élaborer des propositions de mesures permettant entre autres de réduire les concentrations de TFA dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux potables. Des propositions seront soumises au printemps 2025 aux ministres concernés.

Étant donné que l'utilisation des pesticides PFAS a été identifiée comme l'une des principales sources probables de pollution de l'eau par les TFA dans les zones rurales, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que, en application du principe de précaution, une limitation de l'utilisation de ces pesticides dans les zones de protection d'eau potable serait judicieuse ?

Le gouvernement se prononcera sur une éventuelle limitation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou d'autres produits PFAS à la suite des recommandations du groupe de travail interministériel en veillant à considérer l'analyse des sources potentielles de pollution ainsi que l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Luxembourg, le 21 janvier 2025

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité